Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_10-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N° C18_12_2025_10 - École de Musique - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)
Annexe(s) :
- Convention 2026-2028
- Contrat d'engagement républicain

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	10	58	31

Pour : 58	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1

Sans participation de Monsieur Patrick MORIN

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), GRASSWILL François (pouvoir donné à BAUDON Christian), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GIRAULT Anne, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_10-DE

Yannick, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

École de Musique - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention 2026-2028

- Contrat d'engagement républicain

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République,

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Considérant que les objectifs de la convention 2023-2025 sont atteints,

Considérant l'avis favorable des vice-présidents lors de la réunion du 13 novembre 2025,

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association École de Musique (EMPM) a sollicité la communauté de communes le 17 juillet 2025 afin de bénéficier d'une subvention pour un montant de 145 700 € minimum par an soit 437 250 € pour trois ans.

Objet de l'association et ses missions :

- Assurer une formation musicale aux adhérents,
- Développer les pratiques musicales au sein de tout le territoire communautaire,
- Nouer des partenariats ou collaborations avec des personnes physiques ou morales désireuses de développer la pratique musicale sur le Pays Mellois,
- Participer à la vulgarisation de la musique sur le Pays Mellois.

Périmètre géographique d'intervention :

L'association occupe les locaux de l'ancienne Ecole Jules Ferry à Melle. Elle a également 3 antennes sur le territoire : La Mothe-Saint-Héray, Chef-Boutonne et Celles-sur-Belle. Par ailleurs, afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, l'EMPM se positionnera en tête de réseau des différents acteurs de l'enseignement musical sur le territoire communautaire.

La convention porte sur cinq objectifs :

- Former les élèves de moins de 21 ans à la musique.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_10-DE

- Mettre en réseau les structures musicales ou autres : harmonies municipales, médiathèques, associations… présentent sur le territoire pour créer un évènement dans le but de créer de la synergie entre chacune d'elles.
- Faire de l'école de musique un pôle ressources (formation d'adultes, accompagnement de structures …).
- Pour une culture partagée : proposer des animations et de la médiation dans le cadre d'interventions extérieures (bibliothèques, médiathèques…).
- Maintenir les trois antennes de l'école de musique sur le territoire : Celles sur Belle, Chef-Boutonne, La Mothe-Saint-Héray.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention annuelle d'un montant de 145 750€, destinée à soutenir ses missions de formation musicale, de mise en réseau des structures musicales, d'animation, de médiation culturelle et de pôle ressources sur le territoire communautaire.

Ce montant pourra être réévalué à la hausse, notamment en cas d'augmentation du nombre d'élèves de moins de 21 ans et, à compter de la deuxième année d'exécution de la convention, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE.

Les modalités de calcul, d'évolution et de versement de la subvention sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association École de Musique d'un montant de 145 750 € par an, soit 437 250 € pour trois ans, dans les conditions présentées ci-dessus, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;

- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer la convention triennale d'objectifs 2026-2028 telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
22 déc. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
21 déc. 2025